



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange CN628Series

Numéro d'enregistrement N/A

Synonymes Aucun(e)(s).

Date de publication le 18-02-13

Numéro de version 04

Date de révision le 30-09-13

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version le 09-06-13

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun.

Identification de la société Hewlett-Packard France
1 avenue du Canada
91947 les Ulis
France
Numéro de téléphone 0 820 211 211

Service HP chargé des effets sur la santé
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-503-494-7199
N° d'appel du support client HP
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Description générale des risques Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Non classé comme présentant un risque pour la santé.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Donnée inconnue.

Principaux symptômes Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Contient : Eau, Ethyl alkyldiol, Jaune pigmenté 2, pyrrolidone-2, Triéthylène glycol

Phrase(s) R Donnée inconnue.

Phrase(s) S Donnée inconnue.

Numéro d'autorisation Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette Sans objet.

2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	> 60	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Ethyl alkyldiol	< 15	Propriétaire 201-074-9	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5 210-483-1	-	-	
Classification :	DSD: Xi;R36				
	CLP : Eye Irrit. 2;H319				
Jaune pigmenté 2	< 5	Propriétaire 228-768-4	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Triéthylène glycol	< 5	112-27-6 203-953-2	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : Acute Tox. 3;H331, Aquatic Chronic 3;H412				

Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

No notes to physicians.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	CO2, eau ou poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Donnée inconnue.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Donnée inconnue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
Pour les sauveteurs	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres sections	Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
--	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	Donnée inconnue.
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect** Liquide.**État physique** Liquide.**Formule** Donnée inconnue.**Couleur** Jaune**Odeur** Donnée inconnue.**Seuil olfactif** Donnée inconnue.**pH** 9 - 10**Point de fusion/point de congélation** Donnée inconnue.**Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition** Non déterminé**Point d'éclair** >= 110.00 °C (>= 230.00 °F) Pensky-Martens Closed Cup**Taux d'évaporation** Non déterminé**Inflammabilité (solide, gaz)** Sans objet.**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité****limite inférieure d'inflammabilité (%)** Non déterminé**limite supérieure d'inflammabilité (%)** Donnée inconnue.**Pression de vapeur** Non déterminé**Densité relative** Donnée inconnue.**Solubilité(s)** Soluble dans l'eau**Coefficient de partage: n-octanol/eau** Donnée inconnue.**Température de décomposition** Donnée inconnue.**Viscosité** Sans objet.**Propriétés explosives** Donnée inconnue.**Propriétés oxydantes** Non déterminé**9.2. Autres informations****COV (% en poids)** < 37.26 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité** Donnée inconnue.**10.2. Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Ne se produit pas.**10.4. Conditions à éviter** Donnée inconnue.**10.5. Matières incompatibles** Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.**10.6. Produits de décomposition dangereux** Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

SECTION 11: Informations toxicologiques**Informations générales** Donnée inconnue.**Informations sur les voies d'exposition probables****Ingestion** Donnée inconnue.**Inhalation** Donnée inconnue.**Contact avec la peau** Donnée inconnue.**Contact avec les yeux** Donnée inconnue.**Symptômes** Donnée inconnue.**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Aucune information disponible.		
Composants	Espèce	Résultats d'essais	
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aiguë			
<i>Oral</i>			
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg	
	Rat	6500 mg/kg	
Triéthylène glycol (CAS 112-27-6)			
Aiguë			
<i>Cutané</i>			
DL50	Lapin	22460 mg/kg	
<i>Divers</i>			
DL50	Rat	11700 mg/kg	
	Souris	7300 - 9500 mg/kg	
<i>Inhalation</i>			
CL50	Rat	> 3.9 mg/l, 4 Heures	
<i>Oral</i>			
DL50	Rat	15000 - 22000 mg/kg	
	Souris	21000 mg/kg	
Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.		
Blessure ou irritation grave des yeux	Donnée inconnue.		
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.		
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.		
Mutagénicité des cellules germinales	Donnée inconnue.		
Caractère cancérogène	Donnée inconnue.		
Toxicité reproductive	Donnée inconnue.		
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.		
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.		
Danger par aspiration	Donnée inconnue.		
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.		
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.		

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit	Espèce	Résultats d'essais	
CN628Series (CAS Mélange)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	< 750 mg/l, 96 heures
Composants	Espèce	Résultats d'essais	
Ethyl alkyldiol (CAS Propriétaire)			
Crustacé	CE50	Daphnie	102, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	1000, 96 Heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Aquatique		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)
Poisson	CL50	Ablette (Alburnus alburnus)
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aquatique		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)
Triéthylène glycol (CAS 112-27-6)		
Poisson	CL50	Poisson
Aquatique		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)		
pyrrolidone-2		-0.85
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.	
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.	
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires	Donnée inconnue.
Emballage contaminé	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.
Informations / Méthodes d'élimination	<p>Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.</p> <p>Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.</p> <p>Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.</p> <p>Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.</p>

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

RID

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

ADN

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Références

Donnée inconnue.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R36 Irritant pour les yeux.

Informations relatives à la révision

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation

Clause de non responsabilité

1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation
Informations écologiques : Écotoxicité
SECTION 12: Informations écologiques: Toxicité en milieu aquatique

Donnée inconnue.

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard Company
3000 Hanover Street
Palo Alto, California 94304-1112 US
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)

Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS

Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)

CERCLA

Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

CFR

Code de Réglementation Fédérale

COC

Cleveland Open Cup

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Ministère des Transports

EPCRA

Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

IARC

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

NIOSH

National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)

NTP

Programme National de Toxicologie

OSHA

Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)

PEL

Limite d'Exposition Admise

RCRA

Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)

REC

Recommandé

REL

Limite d'Exposition Recommandée

SARA

Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)

VLCT

Limite d'exposition à court terme

TCLP : <value>

Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixivation)

Vle

Seuil Limite

TSCA

Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)

COV

Composés Organiques Volatils